

# MODE D'EMPLOI DE LA NOTICE CAO

La première page (titrée : « A L'ATTENTION DU PERSONNEL D'ACCUEIL ») n'a pas besoin d'être traduite ni commentée à l'exilé.

Dans les jours qui précéderont la destruction du campement, les associations qui distribueront les Notices CAO n'auront guère le temps d'expliquer le fonctionnement des CAO, les risques en cas de départ du CAO, les démarches à faire... Si vous avez le temps, pourquoi pas ? Mais au regard du nombre de Notices CAO à distribuer, commencer des explications détaillées du recto de ce document risque de prendre beaucoup trop de temps.

*Il suffit d'expliquer : « Lorsque vous descendrez du bus et que vous serez reçu dans le CAO, vous remettrez ce document aux associations qui seront là pour vous accueillir et vous aider. Attention ! Il faut toujours garder avec vous ce document : si l'association qui vous accueille veut le garder, il faut qu'elle en fasse une copie, parce qu'après, d'autres associations pourraient en avoir besoin. C'est la même chose pour tous les documents officiels que vous détenez. ».*

Le dessin de la maison, en haut à droite de la première page, sert à rappeler à l'exilé que ce document doit être remis aux associations qui l'accueillent dans sa nouvelle maison, et pas aux policiers. Pour les mêmes raisons, le PASS comporte le dessin d'un policier, puisque le PASS doit être remis aux policiers.

Il est recommandé pour les personnes qui distribuent et complètent la Notice CAO de distribuer et de compléter en même temps le PASS (consulter [www.pole-juridique.fr/pass](http://www.pole-juridique.fr/pass)).

N'oubliez pas d'inscrire la date du jour : cela permettra à la personne qui consultera la Notice CAO de vérifier si les informations figurant ci-dessous sont toujours d'actualité.

Je m'appelle .....

Ecrire le NOM en majuscules et le Prénom en minuscules

Je suis né le ... .. / ... .. / ... .. à .....

*Si l'étranger a moins de 18 ans (né fin 1998 ou après), NE PAS UTILISER ce formulaire.*

Ne pas utiliser la Notice CAO pour les mineurs. En revanche, remplir le PASS avec eux (pour limiter les risques d'arrestation voire de placement rétention).

Ma langue maternelle .....

Attention : inscrire uniquement la langue maternelle (la langue natale). Ne pas mentionner une langue que l'exilé sait parler « un petit peu ». Pour remplir avec l'exilé la Notice CAO, vous pouvez vous exprimer en anglais ; mais il ne faut pas pour autant écrire sur la Notice CAO que c'est sa langue natale. Sinon, au vu de cette mention, des administrations pourraient être tentées de se passer d'interprète dans sa langue maternelle, et l'exilé ne pourrait pas être compris correctement.

Je suis domicilié : France terre d'asile N° ... .. Secours Catholique N° ... .. (\*)

Certains exilés, essentiellement ceux qui ont déposé une demande d'asile, possèdent une domiciliation. A Calais, France terre d'asile et le Secours Catholique délivrent des « attestations de domiciliation » comportant un numéro (4 chiffres pour France terre d'asile, 5 chiffres commençant par « 16- » pour le Secours Catholique).

Vous pouvez connaître le numéro de domiciliation de l'exilé en lui demandant :

- Sa « MESSAGE CARD » (une carte plastifiée format carte de crédit, délivrée par France terre d'asile, sur laquelle est mentionné le numéro à 4 chiffres).
- Son attestation de domiciliation (« ADRESSE »), un document A4 qui lui a été remis par France terre d'asile ou le Secours Catholique
- Ses documents administratif (arrêtés préfectoraux, attestations de demande d'asile, etc.) sur lesquels est souvent mentionnée sa domiciliation avec son numéro

Mon N° AGDREF : 6 2 0 3 ... ..

Certains exilés, essentiellement ceux qui ont déposé une demande d'asile, possèdent un numéro administratif appelé AGDREF. Vous pouvez le trouver sur les documents de la préfecture. Dans le Pas-de-Calais, il commence par « 6203 » et comporte dix chiffres en tout.

Adresse du CAO : .....

↑ Merci au personnel d'accueil du CAO de compléter cette information (Nom du CAO, Rue, Code Postal, Ville) ↑  
afin que je puisse la communiquer

Ne pas remplir ces lignes. Expliquez à l'exilé qu'il faudra demander aux personnes qui l'accueillent à son arrivée de noter sur cette ligne l'adresse du CAO, afin qu'il puisse la communiquer à ses proches.

## CONTACTS A Calais, j'étais suivi par :

Association ..... (\*)

Attention : certains exilés ont consulté plusieurs associations, sans qu'un dossier soit ouvert à leur nom, ni qu'un suivi soit assuré sur la durée. Il ne s'agit pas de noter toutes les associations qu'il a consultées. S'il en cite plusieurs, le mieux est de noter seulement la première.

Il y a de grandes chances que l'association mentionnée sur cette ligne soit contactée par le CAO : il faut donc éviter que l'association soit submergée de demandes auxquelles elle ne pourra pas répondre.

Le nom de l'association suffit, il n'est pas indispensable d'écrire ses coordonnées complètes : le site internet dont l'adresse est rappelée en bas de la page comporte toutes les coordonnées des associations, avec le média qu'elle souhaite privilégier (courrier, mail, fax, téléphone).

Avocat : Me .....

| NOM et Prénom de l'avocat, éventuellement coordonnées

**FAMILLE**  Je voyage avec des proches ..... Je ne veux pas être séparé.

| Signaler ici les noms et qualité des proches (conjoint, frère, voire ami). Il y aura certainement des personnes séparées lors de la montée dans les bus. Cet avertissement a pour objectif de limiter le nombre de séparations.

Je suis à la recherche de ma famille : ..... Contacter la Croix-Rouge (\*)

| Sur le site internet, dont les coordonnées sont rappelées au bas de la page, figurent toutes les coordonnées pour contacter le service de la Croix-Rouge chargé d'aider les familles à se retrouver.

**SANTE**  Je dois consulter un médecin

J'ai des documents médicaux avec moi. Vous pourrez les consulter, avec mon autorisation

| Ne doivent être mentionnés que les problèmes médicaux graves, qui impliquent une prise en charge rapide ou un traitement régulier.

| Il faut respecter le secret médical, et rappeler à l'exilé que ses documents médicaux ne doivent être consultés qu'avec son autorisation.

**DEMARCHES**  Je souhaite un délai de réflexion avant de décider ce que je veux faire en France

| Si la personne n'a aucune idée de ce qu'elle va faire en arrivant en CAO, c'est la case à cocher.

Je souhaite un retour volontaire dans mon pays     Je n'ai pas engagé de démarches

| De nombreuses personnes ont déjà engagé des démarches de retour volontaire avec l'OFII.

Je souhaite une réunification familiale en Angleterre     Je n'ai pas engagé de démarches

| La réunification familiale est souhaitée par de nombreux exilés, mais rarement possible (cousin éloigné, etc.) : attention de ne pas susciter de faux espoirs.

- Je souhaite obtenir l'asile en France     Je n'ai pas engagé de démarches  
 « Je n'ai pas engagé de démarches pour demander d'asile » signifie que l'exilé n'a pas encore reçu de rendez-vous pour déposer sa demande d'asile.
- J'ai un rendez-vous en préfecture pour déposer ma demande d'asile  
 L'exilé a un rendez-vous avec la Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (PADA) de Calais, gérée par France terre d'asile.
- J'ai une « attestation de demande d'asile procédure **Dublin** »  
 La préfecture a remis à l'exilé un document de couleur rose intitulé « attestation de demande d'asile procédure Dublin »
- Je ne sais pas quand je pourrais déposer ma demande d'asile en France  
 Si l'exilé n'a pas avec lui de décision de transfert, il n'est pas possible de savoir quand il pourra déposer sa demande d'asile : il faut cocher la case ci-dessus.
- Je pourrais déposer ma demande d'asile en France le ... .. / ... .. / 20 | ...  
 Si l'exilé a un « arrêté de transfert » avec lui, il y est mentionné (page 2) « les autorités [italiennes/hongroises/bulgares/allemandes, etc.] saisies d'une demande de [re]prise en charge ont fait connaître leur accord le .../.../2016 [OU] ont accepté leur responsabilité par un accord implicite du .../.../2016 ». Il faut ajouter six mois à la date de l'accord ou l'accord implicite.  
 Ex : En cas d'accord en date du 20/08/2016 ; écrire : « Je pourrais déposer ma demande d'asile en France le 20/02/2017 »
- J'ai une « attestation de demande d'asile procédure  normale  accélérée »  
 La préfecture a remis un document de couleur rose intitulé « attestation de demande d'asile procédure normale » ou « attestation de demande d'asile procédure accélérée »
- J'ai envoyé le dossier à l'OFPRA  et j'ai eu un entretien à l'OFPRA  
 Le cas échéant, demander à l'exilé de produire ses documents de l'OFPRA.
- J'ai eu un refus de l'OFPRA  et j'ai déjà fait appel à la CNDA  
 Le cas échéant, demander à l'exilé de produire ses documents de l'OFPRA, son courrier à la CNDA.
- J'ai reçu une obligation de quitter le territoire le ... .. / ... .. / 20 | ...  
 Le cas échéant, demander à l'exilé de produire l'arrêté portant obligation de quitter le territoire.
- J'ai obtenu le statut de réfugié / la protection subsidiaire     J'ai un titre de séjour / récépissé  
 Le cas échéant, demander à l'exilé de produire ses documents (OFPRA, préfecture).

**PRECISIONS** .....

.....

.....

(\*) Pour contacter les associations sur Calais : [www.psmigrants.org/site/cao](http://www.psmigrants.org/site/cao)

SITE INTERNET : le site internet dédié aux CAO [www.psmigrants.org/site/cao](http://www.psmigrants.org/site/cao) va évoluer en fonction des informations que vous allez lui fournir. Si vous souhaitez publier des informations ou des documents, ou simplement y faire figurer les coordonnées de votre association, merci d'adresser un mail à [centre.accueil.orientation@gmail.com](mailto:centre.accueil.orientation@gmail.com) avec pour objet « Site Internet ».